

**Communauté de Communes
du Pays de LAMASTRE**

(Ardèche)



OBJET

Compte de Gestion
Année 2025
Budget Fromagerie du Vivarais

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Le Président
Jean-Paul VALLON

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Président
Jean-Paul VALLON




Le secrétaire de séance
François SOUBEYRAND



**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

28 avril 2026

N° délibération : 2026-27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel de Désaignes (conformément à la délibération n°2025-34 du 17 décembre 2025), comme suite à la convocation qui a été adressée aux délégués communautaires par le Président.

Nombre de membres en exercice : 25

Date de convocation : 21/04/2026

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,
Mesdames PLANTIER Marielle, TROUILLETON Isabelle et
Messieurs COUTURIER Dominique, DÉCULTY Jean-Paul, vice-présidents,
Mesdames BALTHAZARD Catherine, BLANC Marie-Laure,
CUISSON Bernadette, LENZINI Perrine, MALARD Bernadette,
POINT Nadine et Messieurs CROUZET Gilles, DESBOS Vincent,
GAUCHIER Max, GERLAND Jacques, GLAIZOL Denis, HARMAND Yoann,
LANDREIN Michel, MADEIRA Pascal, PEYRARD Jean-Luc,
ROCHE Stéphane, SOUBEYRAND François, VALDENNAIRE Simon.

Etaient absents avec pouvoir :

Monsieur CROS Nathan avec pouvoir à Monsieur PEYRARD Jean-Luc,
Monsieur ROCHEDY Florent avec pouvoir à Madame PLANTIER Marielle

En application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur SOUBEYRAND François, secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient d'adopter le compte de gestion 2025 du budget annexe de la Fromagerie du Vivarais qui retrace les opérations enregistrées par le Service de Gestion Comptable d'Annonay.

Monsieur le Président précise que ce document est établi dans les mêmes termes que le compte administratif 2025, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	34 951.07 €
Recettes :	64 699.57 €
Excédent de fonctionnement :	29 748.50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	110 256.02 €
Recettes :	48 642.78 €
Déficit d'investissement	61 613.24 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- ADOPTE le compte de gestion du budget annexe de la Fromagerie du Vivarais pour l'exercice 2025.

* AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2025 du budget annexe « Fromagerie du Vivarais » de la Communauté de Communes.

Vote :25 pour, 0 abstention, 0 contre.